

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 27 août 2019, à 19 h 00.

Sont présents, Mesdames et Messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Geneviève Perron
Serge Poirier

Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au secondaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Commissaires absents :

Marilyne Lafrance
Suzanne Vallières

Charles Leblond	Commissaire-parent au primaire
-----------------	--------------------------------

Sont présents :

Eric Racine	Directeur général
Katia Lavallée	Directrice générale adjointe
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire

Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Anick Héту	Directrice, service des affaires corporatives
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, service des technologies de l'information

Alexandra Langlois	Coordonnatrice aux communications
--------------------	-----------------------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum à 19 h 00.

14CE1920-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Monsieur Serge Poirier

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

14CE1920-002

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Madame Jeannine Barsalou

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en main par l'administration.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 POLITIQUE 3.6 – PROTECTION DES ACTIFS

14CE1920-003

4.1.1 SERVICE DE TRANSPORT ÉTUDES SPORT – ÉCOLE MASSEY-VANIER

CONSIDÉRANT les besoins de services de transport pour les élèves faisant partie des programmes de sports 2019-2020 à l'école Massey-Vanier ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le Service des ressources matérielles ;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'OCTROYER un contrat de service d'un an pour le transport des élèves de Massey-Vanier inscrits aux programmes sports 2019-2020 à l'entreprise Autobus Méridiens Inc. de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour un montant avant taxes de 148 740,00\$.

Adopté à l'unanimité.

4.2 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET À L'ADMINISTRATION

14CE1920-004

4.1.2 REMPLACEMENT DE LA CHAUSSÉE DU STATIONNEMENT – ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-CANTONS, PAVILLON SAINT-BERNARDIN

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer la chaussée d'un stationnement et d'une partie de la cour ;

CONSIDÉRANT le projet d'investissement prévu (FON) de la commission scolaire du Val-des-Cerfs ;

CONSIDÉRANT l'octroi qui a été accordé en période estivale ;

CONSIDÉRANT la délégation du conseil en période estivale pour les travaux ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services;

Il est proposé par Madame Georgette Beaugard Boivin et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'OFFICIALISER l'octroi estival à l'entrepreneur Sintra inc .

D'OCTROYER à l'entrepreneur Sintra inc. de Saint-Isidore un contrat de construction pour un montant avant taxes de 110 778.35\$, pour le remplacement de la chaussée du stationnement de l'école l'Orée-des-Cantons.

Adopté à l'unanimité.

14CE1920-005

4.1.3 AJOUT D'UN DÉBARCADÈRE – ÉCOLE SAINTE-CÉCILE

Monsieur Paul Sarrazin dénonce son intérêt et se retire à 19 h 03.

CONSIDÉRANT le besoin d'aménager un débarcadère pour l'école Sainte-Cécile, en partenariat avec la municipalité pour la réalisation de la rue Marciano projetée ;

CONSIDÉRANT le projet d'investissement prévu (FON) de la commission scolaire du Val-des-Cerfs ;

CONSIDÉRANT les problématiques manifestées par l'école et les transporteurs ;

CONSIDÉRANT une livraison possible pour le 29 août 2019 si la municipalité était mandatée afin de réaliser l'appel d'offres du projet de rue incluant un débarcadère avec une ouverture de soumission en début juillet ;

CONSIDÉRANT que le mandat a été donné à l'entreprise Gestion Dexsen inc. par la municipalité au début juillet ;

CONSIDÉRANT la délégation du conseil en période estivale pour les travaux ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par la municipalité, en incluant la ventilation des coûts pour le projet spécifique du débarcadère ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services;

Il est proposé par Monsieur Danny Lamoureux et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'OFFICIALISER le mandat estival à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, comme sur la résolution municipale, pour le projet de débarcadère à l'école Sainte-Cécile.

D'OCTROYER à l'entrepreneur Gestion Dexsen Inc. d'Ange-Gardien, un contrat de construction pour un montant avant taxes de 180 236.50\$, pour l'aménagement d'un débarcadère à l'école Sainte-Cécile.

DE DÉFRAYER les honoraires professionnels en proportion du projet du débarcadère.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Paul Sarrazin revient à 19 h 04.

14CE1920-006

5. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Monsieur Pascal Lavigne

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 04.

Adopté à l'unanimité.

Président

"

"

"

"

Secrétaire générale

"

"

"

"